

FORMATION DE PRATICIEN CERTIFIE EN GESTION MENTALE

IF Belgique - 2018

Conditions générales

En général.

Cette formation de praticien certifié en gestion mentale est organisée par l'association Initiative et Formation Belgique en collaboration avec l'association Déclic, anciennement Initiative et formation Ile-de-France. Les deux associations, en coordonnant leur préparation, ont abouti à une formation dont les contenus sont communs et sont proposés parallèlement en Belgique et en Ile-de-France. Seul le nom du label diffère pour répondre aux besoins spécifiques des deux pays.

Elle est ouverte à toute personne ayant déjà suivi une formation de base de 18 jours minimum dispensée par les Associations Initiative et Formation ou une formation équivalente dispensée par d'autres organismes.

Elle comporte 4 modules de formation de 4 jours (6h/jour minimum) chacun et un stage pratique d'au moins 3 jours, soit un total de 19 jours minimum.

Elle donne accès au titre de « praticien certifié en gestion mentale » et peut être complétée par la formation permettant de devenir formateur en gestion mentale qui sera organisée après celle-ci.

Les objectifs

Les participants à la formation doivent en fin de parcours être capables d'accompagner avec la gestion mentale des personnes, en l'occurrence surtout des jeunes, en demande d'aide à l'apprentissage. Cet accompagnement doit se centrer sur l'aspect cognitif et non psychologique, même si chacun sait que l'aspect psychologique a des répercussions directes sur l'apprentissage.

Pour atteindre ce but, ils doivent pour leur certification montrer qu'ils sont capables de mener des dialogues pédagogiques qui respectent les 4 grands critères accompagnés chacun d'une série d'indicateurs tels que décrits dans le document ci-joint provenant d'IF Belgique et proposé au colloque IIGM de 2013 (annexe 1). Les candidats ne doivent évidemment pas montrer des DP parfaits, mais en produire qui contiennent tous les ingrédients d'un bon DP, il faut laisser la place à du perfectible. Ils devront à cet effet montrer qu'ils sont conscients des qualités acquises et des progrès à faire.

Ils pourront, comme praticiens, accompagner soit à titre privé soit dans une structure existante, toute personne qui éprouve des difficultés d'apprentissage, faire des

sensibilisations /informations à la GM pour des groupes, organiser ou participer à des stages pour jeunes comme celui de Châteaudun ou autre.

En aucun cas, un praticien ne peut se proclamer thérapeute ou coach, ces titres ne sont pas cohérents avec les valeurs de la GM. Le praticien en GM ne peut pas donner de formations à la Gestion Mentale à des groupes d'enseignants, logopèdes, psychologues, ...

Conditions d'admission.

- ✚ Avoir suivi au minimum les formations de base c-à-d les niveaux 1 et 2 (initiation et approfondissement), la formation au dialogue pédagogique et la formation d'approfondissement « compréhension espace-temps », soit au minimum 18 jours de formation, ou un équivalent à ces 18 jours de formation (dont l'évaluation sera faite sur dossier). Avoir un autre diplôme, quel qu'il soit, acquis antérieurement est un atout important car un bon moyen d'ancrer la gestion mentale.
- ✚ Renvoyer le plus tôt possible à IF Belgique le **formulaire d'inscription** (annexe 2) à la formation de praticien certifié, verser la somme de 50€ comme indiqué dans le formulaire d'inscription et être membre d'IF Belgique pour 2017-18. Ce formulaire peut être téléchargé sur le site d'IF Belgique. Vous pouvez également en faire la demande par mail à IF Belgique.

En retour chaque participant recevra :

- une copie de ce document sur les conditions générales de la formation
 - le contenu attendu du portfolio
 - le questionnaire avec les 10 situations dont les réponses doivent se trouver dans le portfolio
 - le descriptif général de la formation de praticien certifié en gestion mentale (déjà présent sur le site).
- ✚ **Constituer un portfolio** selon les indications fournies dans le document « Portfolio » et le renvoyer dans les délais voulus comme indiqué ci-dessous.
 - ✚ **Participer à un entretien d'admission** : l'admission ne sera validée qu'après un entretien avec une commission au cours duquel il sera demandé de présenter et de commenter le portfolio ou une partie de celui-ci.

La commission sera composée de trois personnes (un responsable de l'association organisatrice, un formateur et un fil rouge) responsables de la formation de praticien certifié. Le comité de lecture des portfolios sera attentif à ce qu'il n'y ait pas d'erreur importante par rapport aux prérequis de gestion mentale; s'il y en a à leurs yeux, ils demanderont des précisions au candidat lors de l'entretien afin de vérifier s'il y avait bien erreur dans les prérequis ou s'il s'agit plutôt d'un problème d'expression écrite. Ils essaieront, dans la mesure du possible, de repérer si le candidat est souple, s'il est prêt à apprendre, donc à changer, s'il peut prendre de la distance par rapport à lui-même. Toutefois le comité de lecture devra faire preuve de beaucoup d'humilité car cette aptitude au changement est très difficile à repérer.

Les entretiens d'admission auront lieu **les 25 et 26 novembre 2017**. Lieu à définir (Bruxelles et/ou Liège).

Chaque candidat devra transmettre 3 copies en version papier et/ou numérique de son portfolio **au plus tard pour le 2 octobre 2017** à l'adresse d'IF Belgique : 72, rue Haute-Hez, 4653 – Bolland – Belgique. IF Belgique se charge de transmettre ces copies aux divers membres de la commission. **Merci d'avance à chacun de respecter soigneusement ce**

déla du 2 octobre. En effet, si l'on veut que les documents soient lus et analysés avec tout le soin qu'ils méritent, il faut en donner le temps à la commission d'admission !

Les conclusions de la commission d'admission seront transmises à chaque candidat par courrier postal et par mail au plus tard le 20 décembre 2017. Chaque candidat refusé pourra discuter individuellement par téléphone ou en direct avec un des membres de la commission de lecture pour comprendre les raisons de cette décision.

La formation : lieux.

Les modules 1 et 3 auront lieu à **Liège**.

Les modules 2 et 4 auront lieu à **Bruxelles**.

Descriptif et dates.

- **Module 1** : du 14 au 17 février 2018
Phénoménologie et gestion mentale, avec Pierre-Paul Delvaux.

Ce module retrace les fondements philosophiques de la gestion mentale et donne un bref historique des concepts fondamentaux.

- **Module 2** : du 7 au 10 avril 2018
Approfondissement des actes de connaissance dans toute leur complexité et à partir de situations concrètes, avec une équipe de formateurs d'IF Belgique.

Une occasion de revoir et d'approfondir les concepts de GM par la porte d'entrée des actes de connaissance. L'occasion également d'approfondir certains couples de projets de sens à partir des textes d'A. de La Garanderie.

- **Module 3** : du 7 au 10 juillet 2018
Approfondissement du dialogue pédagogique, avec une équipe de formateurs d'IF Belgique.

Ce module permet d'approfondir le dialogue pédagogique (outil de connaissance et de remédiation) dans ses composantes pratiques et théoriques et d'en étudier les champs d'investigation et les limites. Le concept de remédiation sera revisité en fonction des projets de sens.

- **Module 4** : du 27 au 30 octobre 2018
Le métier de praticien en gestion mentale, avec Catherine Caillet.

Ce module permet une réflexion sur le « métier de praticien en Gestion Mentale » : l'accompagnement en Gestion Mentale, la relation d'aide, la remédiation. Il permet de concevoir des entretiens : entretien préalable, accueil des parents, définition des objectifs, engagement de l'enfant, validation

Les notions d'éthique et de déontologie seront également abordées.

Ce module se terminera par une évaluation de la formation et son bilan.

- **Module pratique** « voir et être vu »

Ce module pratique pourra être effectué auprès d'un praticien expérimenté. IF Belgique proposera une liste de personnes auprès desquelles chacun pourra effectuer ce stage pratique. Il peut se faire aussi en tant qu'observateur lors de stages « Gestion mentale en action » organisés en France par diverses associations Initiative et Formation, pendant les

vacances d'été. IF Belgique fournira les informations pratiques nécessaires à ceux qui en feront la demande.

- **Travaux entre les modules** : divers travaux seront demandés entre chaque module. Ces travaux doivent être présents dans le portfolio enrichi final.

Validation du cursus.

La validation finale se fera en accord avec l'IIGM qui donnera au préalable son accréditation et qui délivrera une attestation signée par tous les membres du jury. Le jury sera composé de Th. de La Garanderie ou de la personne à qui il délèguera sa place, de deux fils rouges qui ont accompagné les candidats tout au long des modules, d'un représentant de l'IIGM et d'un expert externe choisi par l'association organisatrice. Le président du jury sera Th. de La Garanderie ou son remplaçant ou la personne à qui il délèguera la présidence.

Trois dates seront proposées pour la certification ; la première se situera au plus tôt 10 mois après la fin du dernier module de formation. Les deux suivantes seront espacées de 3 à 4 mois par rapport à la précédente.

Chaque candidat recevra un mois avant la date choisie une convocation écrite pour se présenter à la certification. Un horaire sera fixé en accord avec le candidat.

Pendant une heure environ, le candidat présentera lors d'un entretien de soutenance devant le jury :

- Son portfolio enrichi des travaux effectués pendant la formation
- Un bilan personnel écrit (sous forme choisie : papier, power point...) avec entre autres, un écho explicite au stage pratique : ce qu'il a apporté, ce qu'il a amené comme prise de conscience, ...
- Un dialogue pédagogique enregistré et analysé (10 pages maximum, contextualisées)
- Un exercice oral à partir d'un début de DP : le jury donnera à chaque candidat un début de DP dans la même ligne que ceux qui ont été abordés au cours des modules ; il sera contextualisé et les indications contenues dans cet extrait permettront d'identifier la demande et au moins une partie de la problématique, d'identifier quelques données du fonctionnement de la personne concernée, et il sera demandé au candidat de passer en revue toutes les hypothèses qu'il pourrait imaginer pour poursuivre ce dialogue et d'explicitier sa démarche. Cette situation est très proche du dialogue pédagogique réel. Ce travail pourra être préparé tranquillement pendant $\frac{3}{4}$ d'heure avant de le présenter.

Pourquoi cet exercice oral ? Parce qu'il s'agit lors de cette validation de certifier que le candidat peut porter le titre de praticien en gestion mentale. Il s'agit donc d'évaluer si les acquis de la formation sont transférés sur le terrain, dans la pratique. Cette évaluation est difficile : le simple fait de participer à la formation ne permet pas de garantir l'acquisition des compétences visées. *« Il n'est pas facile de savoir comment faire pour évaluer les acquis d'une formation qui vise la mise en place ou le renforcement de compétences. On sent bien que cela ne sert à rien de demander aux participants de restituer une série d'informations sans réellement les utiliser dans une situation proche de la situation professionnelle. Il conviendrait donc de mettre les participants face à une situation complexe, proche de la réalité. »* (FM GERARD, *L'évaluation de l'efficacité d'une formation*, dans *Gestion 2000*, vol 20, n°3).

Le jury espère par cet exercice exigeant avoir une dernière confirmation avant de donner le titre de praticien certifié en gestion mentale. Les critères d'évaluation de cet exercice sont en annexe 3.

L'évaluation finale portera sur l'ensemble des travaux : le portfolio complet, le dialogue pédagogique et l'exercice oral ; **la décision finale sera prise collégialement et par**

discussion entre les membres du jury. En cas de difficulté, le président du jury aura une voix prépondérante.

Aucune contrainte de temps n'est imposée pour cette soutenance, plusieurs dates seront proposées. Le cursus sera validé par un titre **de praticien certifié en Gestion Mentale.**

En cas d'échec

Si la prestation d'un candidat est jugée tout à fait ou partiellement insuffisante par le jury lors de la certification, l'attribution du titre de praticien certifié sera retardée et ce candidat sera invité à se représenter : les modalités de ce report seront établies au cas par cas avec la personne concernée et seront notifiées par écrit. Elle pourra être invitée à représenter tout son travail ou une partie de celui-ci lors d'une certification ultérieure ou à représenter une partie du travail devant un jury réduit et défini à l'avance. L'accompagnement dont la personne pourra bénéficier devra aussi être fixé.

Le suivi.

Chaque candidat sera invité à travailler pendant un an au moins en compagnonnage avec un praticien ou un formateur. Après sa certification, le candidat informera IF Belgique sur le compagnonnage qu'il a mis en place. En outre, IF Belgique organise chaque année, entre ses formateurs et praticiens, 2 journées d'échange et d'approfondissement, sur des thèmes variés ; les nouveaux praticiens y seront spécialement invités et pourront y poser toutes leurs questions.

Coût de la formation et conditions de règlement.

Le coût total de la formation s'élèvera au maximum à 2100€ pour un groupe de 14 participants (hors éventuels frais de trajets, hébergement et restauration) payables selon les modalités suivantes :

- un acompte de 500 euros à régler dès l'avis d'admission définitive soit pour le 5 janvier 2018 au plus tard.
- le solde, soit 1600€ sera réglé en trois fois, soit 550€ pour le 20 mars 2018, 550€ pour le 20 juin 2018 et 500€ pour le 10 octobre 2018.

Cette somme totale inclut les frais relatifs à l'organisation de la certification, mais ne comprend pas les déplacements ou le logement éventuel des candidats.

Si le nombre de participants est de 15 ou de 16, la somme de 2100€ sera ramenée à 2000€.

En cas d'interruption en cours de cursus, les sommes déjà perçues resteront acquises à l'association, sauf en cas d'interruption suite à un cas de force majeure dûment reconnu où seules les prestations effectivement dispensées seront dues.

Remarque : les frais occasionnés par le stage pratique ne sont pas inclus dans la somme de 2100€ et sont donc entièrement à charge de chaque participant.

Constitution du groupe.

L'ordre d'arrivée des inscriptions (par le formulaire d'inscription) sera retenu pour la constitution du groupe. Le nombre de participants sera de 14 personnes minimum et de 15 à 16 personnes maximum.

L'équipe pédagogique.

Pour cette formation, l'équipe pédagogique est constituée de :

- Mme Geneviève Donéa, logopède et formatrice en GM depuis 2008
- M. Pierre-Paul Delvaux, enseignant et formateur en GM depuis 1992.
- Mme Hélène Delvaux-Ledent, enseignante et formatrice en GM depuis 1992.

- Mme Denise Daems, enseignante et formatrice en GM depuis 2008
- Mme Anne Moinet, enseignante et formatrice en GM depuis 1992.
- Les animateurs fils rouges présents pendant tout le cursus seront Geneviève Donéa et Hélène Delvaux. Pour les modules animés par une équipe, les autres membres seront présents aussi. D'autres formateurs d'IF Belgique, non cités ci-dessus, pourront également se joindre au groupe s'ils le souhaitent.

Les animateurs travailleront toujours de manière collective et essaieront tout au long de la formation d'être pro-actifs.

Initiative et Formation Belgique asbl,
72, rue Haute-Hez,
4653 – Bolland Belgique
T. 003243877127
ifbelgique@yahoo.fr
www.ifbelgique.be

Déclic/ IF Ile-de-France
11, Rue du Tir,
78600 Maisons-Laffitte
T.06 33 81 37 02
contact@ifiledefrance.fr
www.ifiledefrance.fr